



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2022-098

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2022

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE -DRCI/Direction de la réglementation de la citoyenneté et de l'immigration / Direction de la réglementation de la citoyenneté et de l'immigration - Bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation

R02-2022-04-08-00001 - Arrêté portant modification de la composition de la commission recensement des votes (2 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE -DRCI/Direction de la
réglementation de la citoyenneté et de
l immigration

R02-2022-04-08-00001

Arrêté portant modification de la composition
de la commission recensement des votes



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BRGEC/2022-128

**Arrêté modifiant l'arrêté R02-2022-03-24-00004 du 24 mars 2022
instituant la commission de recensement général des votes de l'élection
du Président de la République des 10 et 24 avril 2022
(9 et 23 avril 2022 en Martinique)**

LE PRÉFET

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 62-1292 du 06 novembre 1962 modifiée, relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

Vu le décret n° 2001-213 du 08 mars 2001 modifié, portant application de la loi n° 62-1292 du 06 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

Vu le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;

Vu l'ordonnance du 07 avril 2022 du premier président par intérim de la Cour d'appel de Fort-de-France, désignant Mme Virginie VAN-GEYTE en qualité de présidente de la commission de recensement des votes, en remplacement de M. Pierre JUND ;

Sur proposition de la secrétaire générale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 24 mars 2022 portant installation de la commission de recensement des votes de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 (9 et 23 avril 2022 en Martinique) est ainsi modifié :

Il est institué à la Martinique à l'occasion de l'élection présidentielle des 9 et 23 avril 2022 une commission de recensement des votes se composant comme suit :

Premier tour :

- président : * Mme Virgine VAN-GEYTE, vice-présidente
- membres : * Mme Doriane TROMBI, vice-présidente en charge de l'application des peines,
* Mme Mathilde GUILLEMAIN, juge d'instruction,

Second tour :

- président : * M. Etienne LESAUX, premier vice-président en charge de l'instruction,
- membres : * Mme Eva LORELLE, juge
* Mme Charlène BERNADET, juge

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté demeurent inchangés

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et la présidente de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le - 8 AVR 2022¹

**Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique**

Laurence GOIA DE MONCHY